

PRINCIPES ET ENJEUX DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE
PAP 2700 A
ANNE MÉVELLEC
AUTOMNE 2016

Horaire et lieux du cours : mardi de 11h30 à 13h00 au DMS 1120
vendredi de 13h00 à 14h30 au FSS 1007

Bureau : FSS 7068

Heures de bureau : mardi de 14h à 15h00 à 16h00, vendredi de 14h30 à 15h30 et sur rendez-vous

Téléphone : 613 562 58 00 # 2772

Courriel : mevellec@uottawa.ca

Assistants : Cheick Traore - CTRAO029@uottawa.ca
André Bernier - abern082@uottawa.ca

DESCRIPTION OFFICIELLE DU COURS

Étude du statut et du rôle de l'administration publique dans le système parlementaire canadien. Principes fondamentaux régissant la structure et le fonctionnement de l'administration publique canadienne. Les relations entre l'administration publique et son environnement sociopolitique. Étude de certains des grands enjeux contemporains de l'administration publique.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Fournir aux étudiants les principes de base qui régissent l'administration publique à travers deux angles: le fonctionnement de l'administration publique canadienne et le cycle des politiques publiques. Au terme de ce cours, les étudiants posséderont une compréhension globale du rôle et du fonctionnement de l'administration publique canadienne, leur permettant de saisir les enjeux actuels qui s'y déroulent. Pour ce faire, le cours aborde quatre thèmes principaux : 1) les institutions ; 2) la fonction publique ; 3) l'analyse des politiques publiques ; 4) les grands enjeux actuels de l'administration publique. Le cours vise également à développer les capacités rédactionnelles et critiques des étudiants.

RÉSULTAS D'APPRENTISSAGE

À la fin du cours, l'étudiant sera en mesure de :

1. Approfondissement et étendue des connaissances	Décrire les principaux enjeux de l'administration publique contemporaine
	Expliquer la structure et le fonctionnement de l'appareil gouvernemental, pris dans son contexte social
	Expliquer et analyser le processus des politiques publiques (par exemple, mise à l'agenda, définition, formulation, adoption, mise en œuvre, évaluation) et en maîtriser de façon critique les principales approches
	Identifier et analyser plusieurs règles, procédures et documents associés à l'administration publique
4. Aptitude à communiquer	Concevoir une argumentation cohérente et précise sous forme de présentation orale et écrite
	Rédiger des documents analytiques et techniques propres à l'administration publique
5. Conscience des limites du savoir	Expliquer les forces et les limites des diverses approches théoriques en politique publique et en gestion publique.

FORMULE PÉDAGOGIQUE :

La formule pédagogique fait principalement appel à des exposés magistraux, à des apprentissages individuels par la lecture des textes obligatoires et à des présentations orales réalisées par les étudiants. Chaque séance fera l'objet d'un exposé magistral par le professeur et occasionnellement d'une présentation par un spécialiste ou un professionnel de l'administration publique. Les présentations power point seront rendues disponibles après les cours sur Blackboard. La présence au cours est obligatoire. Le contenu des diapositives vise à faciliter la prise de notes et non à la remplacer.

Six séances se dérouleront sous la forme d'atelier permettant aux étudiants de se familiariser avec la rédaction d'une note de breffage. Cet exercice les amènera à collecter des informations, à réfléchir sur certains enjeux actuels de l'administration publique, à proposer des solutions et à produire un argumentaire efficace visant à convaincre leur auditoire de la justesse de leur solution. Finalement, les étudiants devront résumer deux textes académiques d'administration publique

ATELIERS:

Les ateliers de discussion se dérouleront sous forme de présentations de notes de breffage rédigées par les étudiants, concernant les thèmes traités en cours soit : 1) les institutions, 2) la fonction publique, 3) et 4) les politiques publiques, 5) et 6) les enjeux de l'administration publique.

Le thème général des notes de breffage sera fourni par la professeure. Les étudiants présenteront oralement et par équipe les résultats de leur recherche et remettront un rapport écrit le jour de l'atelier. (Voir consignes spécifiques pour cette activité ; les consignes méthodologiques et des exemples seront fournis lors de la séance 3).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des étudiants sera composée de quatre notes cumulatives selon la pondération indiquée plus bas. Des précisions méthodologiques seront présentées en cours et disponibles sur le Blackboard pour chacune des évaluations au cours de la session.

Activité	Pondération
1. Examen de mi-session (14 octobre)	25%
2. Ateliers	25% (20% +5%)
3. Résumés	15% (2X7,5%)
4. Examen final (période d'examen)	35%
Points boni potentiels	3

L'examen de mi-session portera sur les thèmes 1 et 2 jusqu'à la séance du 11 octobre inclusivement. Les étudiants devront répondre à des questions thématiques en 1h20.

La note de l'atelier sera composée d'une note pour le travail collectif (20%) et d'une note de présence individuelle (5%). La présence aux ateliers est obligatoire. Les étudiants perdront un point par absence non justifiée.

Les étudiants choisiront deux articles dans la liste ci-dessous et en rédigeront **deux résumés** selon les consignes fournies en classe. Le choix des articles détermine la date de soumission du résumé. Les articles sont disponibles sur Blackboard.

Date de remise	Articles
Séance 5 – 23 septembre	Dunn, C. et G. Bierling, 2009. « Les sous-ministres des gouvernements provinciaux comme figures archétypales ». <i>Télescope</i> .
Séance 9 – 7 octobre	Peters, G. 2009. « Le service public et la gouvernance : retrouver le centre ». <i>Télescope</i>
Séance 17 – 11 novembre	Bernard, P.Y. 2015. « Le décrochage scolaire : la construction d'un problème public », <i>Les cahiers dynamiques</i> .
Séance 20 – 22 novembre	Ducharme, É. et F. Lesemann. 2016. « Les fondations et 'la nouvelle philanthropie' : un changement de paradigmes scientifiques et politiques », <i>Lien social et politique</i> .

L'examen de fin de session portera sur l'ensemble de la matière vue en classe incluant les lectures obligatoires. Les étudiants devront répondre à trois questions à développement en 3h.

Finalement, les étudiants sont invités à profiter des **opportunités de réseautage en administration publique** offertes dans la région de la capitale nationale. Afin de favoriser cette pratique, ils peuvent obtenir jusqu'à trois points boni dans le cours PAP2700. Pour ce faire, ils doivent soumettre, au moins une semaine avant, une description de l'activité envisagée (organisateur, lieu, objectifs, déroulement prévu). Après approbation, ils doivent soumettre un

court texte de 200 mots expliquant en quoi l'activité est reliée au contenu du cours PAP 2700. Cette activité n'est pas obligatoire.

Exemples d'organismes de réseautage :

- L'AÉÉIPPSSA : <http://fr.aeeippssa.ca/>
- Institut d'administration publique du Canada (région de la capitale nationale) : <http://www.iapc.ca/NCR/FRENCH-Index>
- Centre d'études en gouvernance : <https://sciencessociales.uottawa.ca/gouvernance/evenements>

Pour des conseils utiles sur la façon de rédiger des travaux universitaires, veuillez vous référer au site Web suivant : <http://www.sciencessociales.uottawa.ca/USB/cleusbkey.swf>.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Recueil de texte PAP 2700, disponible chez RYTEC, 404 Dalhousie Street Ottawa. (613) 241-2679

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE :

Les ouvrages suivants sont disponibles **en ligne** sur le site de l'Université :

- Conteh, C. 2013. *Canadian Public Administration in the 21st century*, CRC Press.
- Johnson, D., 2006, *Thinking Government: Public-Sector Management in Canada*. Peterborough: Broadview press.
- Pelletier, R., Tremblay, M., dir., 2013, *Le parlementarisme canadien*, Les presses de l'Université Laval
- Tremblay, P.P. 2012. *L'administration contemporaine de l'État. Une perspective canadienne et québécoise*. Québec, PUQ.

D'autres documents sont disponibles sur le **campus virtuel** à l'adresse suivante : <https://uottawa.blackboard.com>

PROGRAMME DE COURS ET DE LECTURES

	DATE	THÈMES, LECTURES OBLIGATOIRES ET ACTIVITÉS
1	9 septembre	Présentation du Syllabus
THÈME 1 : LES INSTITUTIONS		
2	13 septembre	Définitions de l'administration publique et perspective historique. <i>Gow, 2016</i>
3	16 septembre	Démocratie et administration publique ; modèle de Westminster. Méthodologie de travail <i>Chagnollaud, 2005 ; Aucoin, 2005 ; Champagne, 2012</i>
4	20 septembre	Pouvoir exécutif : Premier ministre, Agences centrales. <i>Massicotte, 2006 ; Bauer, 2012.</i>
5	23 septembre	Du modèle bureaucratique (Weber) à la nouvelle gestion publique. <i>Merrien, 1999.</i>
6	27 septembre	ATELIER 1 : INSTITUTIONS
THEME 2 : LA FONCTION PUBLIQUE		
7	30 septembre	Fonction publique. Perspective historique et sociologique. Du patronage à l'École de la fonction publique <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block; margin-left: 20px;">Dernier jour pour abandonner un cours et obtenir un credit financier</div>
8	4 octobre	Fonction publique : les sous-ministres et leur responsabilité <i>Bourgault, 2004. Bouchard. 1999. Smith, 2006. Caron, et al., 2005.</i> <i>Bourgault et Savoie 2009</i>
9	7 octobre	Transition démographique et représentativité <i>Lortie-Lussier, 2007. Bourgault, 2006.</i>
10	11 octobre	ATELIER 2 : FONCTION PUBLIQUE
11	14 octobre	EXAMEN
THÈME 3: L'ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES		
12	18 octobre	Mise à l'agenda des problèmes publics. Perspectives théoriques. <i>Garraud, 2004. Thoenig, 2004. Bernier, Lachapelle, 2010</i>
13	21 octobre	Formulation des politiques publiques. Les acteurs de la formulation : fonctionnaires, partis politiques et intérêts organisés. <i>Knoepfel, 2016.</i>
	25 octobre	SEMAINE DE LECTURE

	28 octobre	SEMAINE DE LECTURE	
14	1 novembre	Les approches théoriques de la prise de décision <i>Burlone, 2012.</i>	
15	4 novembre	ATELIER 3 : LES POLITIQUES PUBLIQUES	BBL inaccessible 3-7/11
16	8 novembre	Typologie, choix et mise en œuvre des instruments <i>Bernier, 2011.</i>	
17	11 novembre	L'évaluation de politiques publiques <i>Jacob, 2011 ; Smits et Jacob, 2014.</i>	
18	15 novembre	ATELIER 4 : LES POLITIQUES PUBLIQUES	
THÈME 4: ENJEUX ACTUELS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE			
19	18 novembre	Administration publique et transparence <i>Boudreau, 2009 ; Harrison et al. 2012</i>	Dernier jour pour abandonner un cours sans obtenir un crédit financier
20	22 novembre	Administration publique et fourniture de services (ASD et PPP) <i>Clark, 2005 ; Nourredine, et alii. 2005.</i>	
21	25 novembre	Les nouveaux axes (horizontaux et verticaux) de l'administration <i>Bourgault, 2002. Young, 2013.</i>	
22	29 novembre	ATELIER 5 : ENJEUX DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	
23	2 décembre	ATELIER 6 : ENJEUX DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	
24	6 décembre	Synthèse et conclusion	

ATELIERS

			GROUPE A A.Mévellec	GROUPE B A.Bernier	GROUPE C C.Traore
27 septembre. 11h30-13h00	Atelier 1	La nouvelle gestion publique Le Sénat	FSS 1007	LMX 243	FTX 136
11 octobre. 11h30-13h00	Atelier 2	Le principe de mérite Les Sous-ministres	FSS 1007	LMX 243	SMD 221
4 novembre. 13h00-14h30	Atelier 3	Ottawa ville bilingue Les pitbulls	FSS 1007	FTX 147B	FTX 136
15 novembre. 11h30-13h00	Atelier 4	Les droits de scolarité à l'université Le transport du pétrole au Canada	FSS 1007	LPR 154	FTX 136
29 novembre. 11h30-13h00	Atelier 5	Les PPP Poste Canada	FSS 1007	LMX 243	FTX 136
2 décembre 13h00-14h30	Atelier 6	La participation des citoyens L'économie du partage	FSS 1007	STT 125	FTX 136

Afin de faciliter la discussion, la professeure et les assistants tiendront simultanément ces ateliers, chacun avec le tiers de la classe (**Groupe A** avec le professeur ; **Groupe B** avec Marie-Pier Fortin ; **Groupe C** avec Cheick Traore). Les groupes seront déterminés au cours de la deuxième semaine de cours. Six ateliers auront lieu durant la session. Chaque atelier est l'occasion de mobiliser les connaissances acquises au cours des lectures et des séances consacrées à chacun des thèmes.

Absence à un examen ou remise tardive d'un travail

L'absence à un examen ou à un test ou la remise tardive d'un travail pour cause de maladie doit être justifiée, sinon la personne sera pénalisée. La Faculté se réserve le droit d'accepter ou de refuser la raison avancée. Les raisons telles que les voyages, le travail et les erreurs commises dans la lecture de l'horaire des examens ne sont habituellement pas acceptées.

ATTENTION À LA FRAUDE SCOLAIRE !

La fraude scolaire est un acte commis par une étudiante ou un étudiant et qui peut fausser l'évaluation scolaire (c'est-à-dire les travaux, tests, examens, etc.). Elle n'est pas tolérée par l'Université. Toute personne trouvée coupable de fraude est passible de sanctions sévères.

Voici quelques exemples de fraude scolaire :

- Plagier ou tricher de quelque façon que ce soit;
- Présenter des données de recherche qui ont été falsifiées;
- Remettre un travail dont vous n'êtes pas, en tout ou en partie, l'auteur;
- Présenter, sans autorisation écrite des professeurs concernés, le même travail dans plus d'un cours.

Ces dernières années, le perfectionnement d'Internet a fortement facilité la découverte des cas de plagiat. Les outils mis à la disposition de vos professeures et professeurs permettent, à l'aide de quelques mots seulement, de retracer sur le Web l'origine exacte d'un texte.

En cas de doute, il est de votre responsabilité de consulter l'annuaire de votre faculté ou le site Web de l'Université à l'adresse suivante : <http://www.socialsciences.uottawa.ca/pdf/plagiat.pdf> sous la rubrique

« *Outils pour la rédaction des travaux* ».

La personne qui a commis ou tenté de commettre un acte de fraude scolaire ou qui en a été complice sera pénalisée. Voici quelques exemples de sanctions pouvant être imposées :

- recevoir la note « F » pour le travail ou le cours en cause;
- l'ajout d'une exigence supplémentaire (de 3 à 30 crédits) au programme d'études;
- la suspension ou l'expulsion de la Faculté.

Au cours de la dernière session, la majorité des personnes trouvées coupables de fraude ont eu la note « F » dans le cours concerné et se sont vues imposé l'ajout de trois à douze crédits supplémentaires dans les exigences de leur programme d'études.

Vous pouvez vous référer au règlement à l'adresse suivante :

<http://web5.uottawa.ca/mcs-smc/integritedanslesetudes/reglements.php>

L'Université d'Ottawa ne tolère aucune forme de violence à caractère sexuel. La violence sexuelle désigne tout acte de nature sexuelle commis sans consentement tel que le viol, le harcèlement sexuel ou les cyberagressions. Autant l'Université que les associations d'employées et d'employés, ainsi que d'étudiantes et d'étudiants offrent toute une gamme de ressources et de services donnant accès aux membres de notre communauté à des informations et à du soutien confidentiels, ainsi qu'aux procédures pour signaler un incident ou porter plainte. Pour tout renseignement, visitez le site Web :

<https://www.uottawa.ca/violence-sexuelle-soutien-et-prevention/>